



## Assemblée générale

Distr.  
GÉNÉRALE

A/RES/53/173  
19 janvier 1999

---

Cinquante-troisième session  
Point 91, *b*, de l'ordre du jour

### RÉSOLUTION ADOPTÉE PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

[*sur le rapport de la Deuxième Commission (A/53/606/Add.2)*]

#### **53/173. Réunion internationale de haut niveau chargée d'examiner la question du financement du développement à l'échelon intergouvernemental**

*L'Assemblée générale,*

*Réaffirmant sa résolution 52/179 du 18 décembre 1997,*

*Prenant acte des opinions exprimées par les gouvernements, notamment celles qui figurent dans les notes du Secrétaire général, en date du 24 mars 1998<sup>1</sup> et du 8 octobre 1998<sup>2</sup>, sur les éléments clefs qui pourraient être inclus dans l'examen de la question du financement du développement,*

1. *Rappelle* que, dans la résolution 52/179, elle a décidé de créer un groupe de travail spécial à composition non limitée afin de procéder à un examen approfondi de tous les apports demandés dans ladite résolution ainsi que d'établir un rapport contenant des recommandations sur la forme, la portée et l'ordre du jour d'un sommet, d'une conférence internationale, d'une session extraordinaire ou d'une réunion internationale de haut niveau chargés d'examiner la question du financement du développement à l'échelon intergouvernemental en vue de faire progresser le partenariat mondial pour le développement, rencontre qui se tiendrait en 2001 au plus tard;

---

<sup>1</sup> A/52/840.

<sup>2</sup> A/53/470.

2. *Prie* le groupe de travail spécial d'envisager des modalités appropriées qui lui permettent de terminer ses travaux et de présenter des recommandations spécifiques à l'Assemblée générale à sa cinquante-quatrième session;

3. *Prie* le Président de l'Assemblée générale d'exercer, à la cinquante-troisième session, les fonctions de président de droit du groupe de travail spécial et de convoquer une réunion d'organisation de ce groupe, en janvier 1999 au plus tard, afin de décider des modalités visées au paragraphe 2 de la présente résolution et de prendre les dispositions nécessaires pour assurer la direction et le fonctionnement effectifs du groupe de travail spécial;

4. *Prie* également le Président de désigner, à la cinquante-troisième session, en étroite consultation avec les États Membres, deux vice-présidents pour le groupe de travail spécial, de préférence avant de convoquer la réunion d'organisation du groupe en janvier 1999, et compte tenu d'une représentation appropriée;

5. *Prie* le Bureau de la Deuxième Commission d'organiser, à la cinquante-troisième session, avec l'aide du Secrétariat, des réunions d'information ou des discussions sur des questions importantes ou des tendances et événements susceptibles d'enrichir les débats du groupe de travail spécial;

6. *Décide* d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa cinquante-quatrième session, au titre de la question intitulée «Questions de politique macroéconomique», une question subsidiaire intitulée «Réunion internationale de haut niveau chargée d'examiner la question du financement du développement à l'échelon intergouvernemental».

*91<sup>e</sup> séance plénière  
15 décembre 1998*